



**Déclaration préalable du SE-Unsa à la CAPA du mouvement Intra-Académique
des CPE du 17 juin 2014**

Madame la Secrétaire Générale, Madame la Secrétaire Générale Adjointe déléguée
aux Ressources Humaines, Mesdames et messieurs les membres de la CAPA CPE.

Comme nous l'avons dit ce matin lors de la déclaration d'ouverture des FPMA, nous réitérons notre satisfaction quant à l'avancée du chantier métier CPE. Nous espérons réellement que des décisions responsables viendront améliorer les conditions d'exercice de tous les CPE. En effet, dans un contexte de mutations contraint ces deux dernières années, il est d'autant plus important que les collègues puissent travailler de manière sereine sur le poste où ils sont parfois appelés à rester sur du long terme. Ce chantier métier peut déboucher sur une véritable reconnaissance des spécificités du métier, permettre aux CPE de construire une identité professionnelle forte avec des perspectives de carrière cohérentes.

Cependant, encore une fois, le contexte de cette fin d'année fait apparaître des situations de collègues en grande souffrance. Certaines situations déjà connues par l'administration et les syndicats ne sont à ce jour, toujours pas réglées. Même si nous savons que les services d'inspection et la direction des ressources humaines ont pris en charge les dossiers, avec bienveillance, cela reste insuffisant pour les personnels concernés. Des situations de mise en arrêt maladie perdurent. Nous sommes très inquiets quant à la santé de ces collègues et leur avenir professionnel. Il nous paraît indispensable, par exemple, de tenir compte des préconisations des CHSCT départementaux ou académiques et des visites effectuées dans certains établissements pour trouver des solutions aux situations de souffrance rencontrées.

Nous savons tous qu'un établissement ne peut garantir la réussite de ses élèves, leur épanouissement individuel et collectif et la construction de leur projet personnel, si les personnels qui les encadrent sont défailants ou en souffrance.

C'est aussi dans ce cadre que le SE-Unsa était favorable à la proposition de l'Administration, lors du GT barème de conforter sur leurs postes, les TZR qui étaient en fonction en EREA depuis de nombreuses années, et qui avaient construit un véritable projet pour ces établissements difficiles. Il est regrettable que leur investissement ait été balayé par un commissaire paritaire d'un autre corps alors même que cette proposition faisait consensus chez l'ensemble des représentants CPE. Certes, des règles avaient définies et actées lors du CTA du 28 mars y compris par l'UNSA Education, mais il nous semble que la spécificité d'une vie scolaire de ce type d'établissements, ainsi que la situation précaire des personnels TZR en place, aurait pu être prise en compte. C'est dans ce même état d'esprit que nous siégeons chaque fois en groupe de travail et en CAPA, en cherchant à améliorer la situation de tous les collègues.

De la même façon, nous ne pouvons nous satisfaire de l'avenir de certains établissements au regard des perspectives proposées par le premier GT "implantation des postes d'éducation". A l'heure où nous demandons des créations de postes, les redéploiements ne sont pas pour le SE-Unsa une solution. Nous maintenons nos mandats et nos exigences dans l'intérêt des personnels et des élèves.

Enfin, au moment d'acter un certain nombre de mutations pour nos collègues CPE, nous tenons à remercier l'administration pour la qualité des informations et des échanges. Nous déplorons cependant que les décharges syndicales, qui permettent aux commissaires paritaires d'effectuer le travail d'accompagnement indispensable, ne soient pas systématiquement compensées par des moyens de remplacement équivalents en CPE. Un AED, aussi performant soit-il ne peut assumer l'ensemble des missions qui incombent à un CPE.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa
Laurence GATINEAU Christophe NOWACZECK Sandrine MALET Nadia PORTE-LABORDE